



CERTIFICATIONS QUALIBAT MÉTALLERIE FEU

LES AVANTAGES



PROGRAMME RECHERCHE DÉVELOPPEMENT MÉTIER

CERTIFICATIONS QUALIBAT MÉTALLERIE FEU

Vous êtes UNE ENTREPRISE DE MÉTALLERIE

Dès lors que vous réalisez et/ou installez des ouvrages de Métallerie Feu (portes, cloisons coupe-feu et pare-flammes), vous êtes responsable de la conformité de vos ouvrages vis-à-vis du règlement de sécurité incendie.



Les certifications Qualibat Métallerie Feu vous permettent :

- ▶ de **valoriser les compétences** de votre entreprise auprès de vos clients,
- ▶ de **limiter les risques** de sinistres,
- ▶ d'**approfondir vos connaissances** grâce à l'intervention d'organismes tiers,
- ▶ de faire valoir la diminution des risques auprès de **votre assureur** et ainsi compenser le coût de la certification,
- ▶ de mettre en place **un système qualité** garant de la traçabilité des opérations et pouvant être élargi à l'ensemble de vos activités.



Vous êtes ÉCONOMISTE OU ARCHITECTE

Une non-conformité constatée après la mise en œuvre d'un ouvrage de Métallerie Feu peut être lourde de conséquences. Cela peut aller jusqu'au démontage de l'ouvrage non conforme avec une fermeture de tout ou partie de l'établissement (avec le cas échéant, des frais pour indemniser les pertes d'exploitation).

D'autre part, en cas de sinistre ayant provoqué des victimes, vous pouvez être mis en cause à titre personnel (responsabilité pénale), si une non-conformité est avérée.

Avec une entreprise certifiée Qualibat Métallerie Feu, le risque de non-conformité et donc de sinistre est largement réduit. La certification est donc une assurance contre d'éventuelles mises en cause ultérieures.

Vo
UN
D'

Les
Qual

▶ o
la
e
▶ o
p
a



LES AVANTAGES

Vous êtes **UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE**

*Les entreprises certifiées
Qualibat Métallerie Feu :*



- ▶ ont suivi des **formations spécifiques** sur la réglementation incendie et sur la réalisation et l'installation d'ouvrages de métallerie feu,
- ▶ ont été **auditées** (sur site et sur chantier) par un spécialiste de la sécurité incendie au moins une fois dans l'année,



- ▶ ont mis en place un **système qualité** spécifique pour leur activité métallerie feu.

Vous avez donc l'assurance que ces entreprises respectent les **règles applicables** et par conséquent que le risque de sinistres est largement réduit.

En quoi consistent les certifications Qualibat Métallerie Feu ?

Il existe deux types
de certifications :

Une certification « **fabrication et pose** » (4453) et une certification « **fourniture et pose** » (4452).

Les deux certifications reposent sur les mêmes principes :

- ▶ une exigence de formation du personnel sur la réglementation incendie d'une part et sur les produits constitutifs des ouvrages d'autre part,
- ▶ la mise en place et l'application d'un système qualité dans l'entreprise,
- ▶ le choix pertinent des produits constitutifs des ouvrages sur la base des procès-verbaux de classement,
- ▶ un contrôle externe par audit.

Les certifications sont délivrées par une Commission d'examen nationale après la validation d'un dossier et la réalisation d'un audit dans l'entreprise, sur un chantier fini et un chantier en cours. Un audit de suivi est réalisé tous les ans.





POUR EN SAVOIR PLUS

Le guide de l'Union des Métalliers
**« La Métallerie Feu : principes
 et certifications Qualibat »**
 présente les dispositions que doivent
 respecter les métalliers réalisant
 des ouvrages de Métallerie Feu
 et détaille les exigences
 des certifications Qualibat.
 Il convient donc de s'y référer pour
 avoir plus d'informations sur ce sujet.



ADRESSES UTILES

Union des Métalliers



- ▶ 10 rue du Débarcadère
 75852 PARIS CEDEX 17
 Tél. : 01 40 55 13 00
union@metallerie.ffbatiment.fr
www.metallerie.ffbatiment.fr

Qualibat



- ▶ 55 avenue Kléber
 75784 PARIS CEDEX 16
 Tél. : 01 47 04 26 01
com@qualibat.com
www.qualibat.com